

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE1301

présenté par

Mme Blin, M. Hetzel, M. Dubois, Mme Périgault et M. Viry

-----

### ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° D'assurer la formation des agriculteurs en ce qui concerne les contrôles pouvant s'opérer dans leurs exploitations. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les contrôles sont très souvent mal vécus par les agriculteurs.

Il est donc important de permettre une meilleure information et pédagogie des contrôles et des exigences imposées. Tel est le sens du présent amendement.